

# Communauté de communes

## « Val de Boutonne »

32 avenue de Poitiers 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

\*\*\*\*\*

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 27 juillet 2016

\*\*\*\*\*

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize, le 27 juillet à 20 heures 30, les délégués des communes adhérentes à la Communauté de Communes « Val de Boutonne » dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de communes Val de Boutonne 32 avenue de Poitiers 79170 Brioux sur Boutonne sous la présidence de Bernard GILLIER.

Date de convocation → 21 juillet 2016    Date d'affichage → 21 juillet 2016  
Titulaires en exercice → 28  
Titulaires présents → 15    Excusés → 6    Absents → 7  
Suppléants présents → 4    Excusés → 6    Absents → 4  
Nombre de votants → 16    Pouvoir → 3

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel Longeau  
Séance levée à 23h30

COMMUNES	TITULAIRES				SUPPLEANTS			
	DELEGUES	P	Ex	Abs	DELEGUES	P	Ex	Abs
ASNIERES EN POITOU	BARREAUD Michel			X	PAILLAUD Raymond			X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X			GUERINEAU François		X	
BRIOUX / BOUTONNE	HAYE Jean-Marie	X						
	PAGENEAU Liliane		X					
	LEVEQUE Alain		X					
	ANTELME Marie-Odile			X				
CHERIGNE	GABOREAU Bernard	X			MOREAU Olivier		X	
CHIZE	BARRE Daniel			X				
	MOUNOURY Didier	X						
	CHAMARRE Eric			X				
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X			POMMIER Jean-Marie			X
LES FOSSES	JUIN Hubert		X					
	DENOEL Bertrand		X					
JUILLE	JOUANNET Paul			X	BOUTIN Jacqueline			X
LUCHE SUR BRIOUX	RICHARD Yoann		X		COUTANT Christian			X
LUSSERAY	DURGAND François			X	CATHELINEAU Frédéric	X		
PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques	X			LEPINOUX Marie-Claude		X	
PERIGNE	GROLLEAU Jean-Michel		X					
	MIGAUD Magali			X				
	DUBREUIL Wilfrid	X						
SECONDIGNE / BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X						
	LEMELE Christian	X						
SELIGNE	DUPIN Jacques	X			BERTHON Marie-France	X		
VERNOUX / BOUTONNE	LONGEAU Daniel	X			MARTIN François		X	
LE VERT	MOULIN Philippe	X			BAUDRY Nicole	X		
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre	X			GUIBET Mireille		X	
VILLIERS EN BOIS	HUCTEAU Patrice	X			MALVAUD Gérard		X	
VILLIERS SUR CHIZE	GILLIER Bernard	X			VINCENT Sylviane	X		

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h37.

Monsieur Daniel LONGEAU a été désigné comme secrétaire de séance.

M. LEVEQUE Alain, excusé, a donné pouvoir à Monsieur HAYE Jean-Marie.

Mme. PAGENEAU Liliane, excusée, a donné pouvoir à Madame BERNARDIN Jocelyne

M. GROLLEAU Jean-Michel, excusé, a donné pouvoir à Monsieur GILLIER Bernard

## **DEL 2016 - 2-1 – Vente de parcelle lot de la ZA Mine d'Or**

### *Service Economie Développement*

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Monsieur NIVELLE Jean-Pierre.

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant fixation du coût de cessions en date du 31 juillet 2008 visée en Préfecture le 5 août 2008,

Indique à l'assemblée que Monsieur Richard JOURDANNEAU de la SCi D4I / ACMB a sollicité la Communauté de Communes pour l'acquisition du lot n°11 sur le lotissement d'activité de la Mine d'Or.

Considérant que la réalisation de bornage est en cours par un géomètre mandaté à cet effet.

Rappelle que le prix de vente est de 5,20€ HT par m<sup>2</sup> (branchement d'assainissement compris).

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- approuve cette proposition,
- accepte, dans le cadre de la négociation, les conditions particulières du règlement de la cession définies auprès de l'étude de Maître d'œuvre (clause de privilège du vendeur...),
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la transaction.

## **DEL 2016 – 4.2 – Modification horaire du poste saisonnier – Educateur sportif**

### *Service Ressources Humaines*

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Pour l'ouverture de la piscine, il a été prévu de recruter :

- Un maître-nageur à 18.5 heures hebdomadaires du 6 juillet au 31 août 2016, au grade d'éducateur des APS IB 378, IM 348.

A compter du 6 juillet 2016 il est constaté que deux heures sont affectées au club de natation, donc le recrutement pour la collectivité est de 16,5 heures hebdomadaires, au grade d'éducateur des APS IB 378, IM 348.

Il convient de modifier le poste d'Educateur sportif, à temps non complet, de 16.5/35 heures hebdomadaires.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- autorise cette modification,
- charge Monsieur le Président à signer toutes pièces complémentaires nécessaires à ce dossier,
- Etant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

## **DEL 2016 – 5.3 - Désignation d'un élu au SIEDS**

### *Service Affaires Générales*

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant le courrier du 24 juin 2016 relatif à la mise en place de la commission consultative paritaire entre le SIEDS et les intercommunalités sur le département,

Considérant l'objectif de constituer un dialogue entre le SIEDS et les EPCI à fiscalité propre, il est proposé à la Communauté de communes Val de Boutonne de désigner un représentant qui siègera au sein de cette instance.

Cette commission pourra traiter de questions plus larges telles que l'intégration des intercommunalités au sein du SIEDS, le partage d'outils comme le Système d'Information Géographique Local (SIGil) ou tout autre sujet commun.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- désigne un représentant pour cette commission consultative paritaire soit Monsieur Patrice HUCTEAU, élu communautaire,
- charge Monsieur le Président pour l'exécution de ces décisions.

## **DEL 2016 – 7.1 – Budget principal : décision modificative n°2 (Périgné / bâtiments relais)**

### *Service Financier*

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant que les crédits inscrits au budget primitif 2016 pour l'opération de réaménagement du centre bourg de Périgné ont été inscrits en HT,

Considérant que dans l'attente d'une réponse de l'administration fiscale pour la création éventuelle d'un budget annexe, ces crédits sont actuellement inscrits sur le budget principal de la collectivité,

Considérant que les montants de certaines subventions ont évolué,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée sur le budget annexe bâtiment relais sur un exercice antérieur et qu'une dépense supplémentaire est à prévoir,

Il convient de prévoir une décision modificative afin d'inscrire les crédits de l'opération 30 en TTC, de prendre en compte les nouveaux montants des subventions, et d'augmenter la subvention d'équilibre au budget annexe bâtiments relais.

Pour cela, il convient en investissement d'augmenter les crédits en dépenses sur l'opération 30 d'un montant de 25 616.09 € à l'article 2031 « immobilisations incorporelles » et d'un montant de 196 724.04 € à l'article 2313 « immobilisation en cours ».

Il convient également en investissement de modifier les montants des crédits au chapitre 13 « subventions d'investissement » et de prévoir des crédits sur le compte 1641 « emprunts en euros » pour un montant de 204 338.13 €.

Il convient en fonctionnement de diminuer les crédits au compte 022 « dépenses imprévues » et d'augmenter les crédits au compte 657364 pour un montant de 11 450.00 €.

Budget principal :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 450.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)</b>	<b>11 450.00 €</b>			
D -657364 : SPIC		11 450.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gest. courante</b>		<b>11 450.00 €</b>		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 450.00 €</b>	<b>11 450.00 €</b>		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1312 : Régions			105 332.00 €	
R-1313 : Départements				80 000.00 €
R-1318 : Autres				43 334.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>			<b>105 332.00 €</b>	<b>123 334.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros				204 338.13 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>				<b>204 338.13 €</b>
D-2031-30 : CENTRE BOURG PERIGNE		25 616.09 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>25 616.09 €</b>		
D-2313-30 : CENTRE BOURG PERIGNE		196 724.04 €		
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>196 724.04 €</b>		
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>222 340.13 €</b>	<b>105 332.00 €</b>	<b>327 672.13 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>222 340.13 €</b>		<b>222 340.13 €</b>

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- accepte la décision modificative n°2 d'un montant de 222 340.13 €,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

### **DEL 2016 – 7.1 – Durée d'amortissement des petits matériels d'équipement**

#### *Service Financier*

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Par délibérations en dates du 24 mars 1997, du 17 mars 1998 et du 15 mai 2001, le Conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement des biens meubles et immeubles de la collectivité. Cependant, selon ces délibérations, il n'est pas proposé de durée pour les petits matériels d'équipement.

Il convient donc de créer une nouvelle catégorie. M. le Président propose :

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

\* Petits matériels d'équipement => 2 ans

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- accepte cette proposition,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

## DEL 2016 – 7.1 – Budget annexe bâtiments relais : décision modificative n°1

### Service Financier

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite sur les recettes de l'exercice 2015 sur le budget annexe Bâtiment relais, il convient de rectifier en augmentant les crédits sur l'exercice 2016.

Pour cela, il convient en fonctionnement d'augmenter les crédits en dépenses sur le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » et d'augmenter les crédits en recettes sur le compte 774 « subventions exceptionnelles » pour un montant de 11 450.00 €.

### Budget bâtiments relais :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		11 450.00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>11 450.00 €</b>		
D-774 : Subventions exceptionnelles				11 450.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>11 450.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 450.00 €</b>		<b>11 450.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>11 450.00 €</b>		<b>11 450.00 €</b>

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et après avoir procédé au vote à **l'unanimité** :

- accepte la décision modificative n°1 d'un montant de 11 450 € en fonctionnement,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

**DEL 2016 – 7.1 – Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales** (papier sur table)

*Service financier*

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Bernard GILLIER.

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Président expose qu'il convient de définir les critères de répartition des attributions entre l'établissement de coopération intercommunale et les communes.

**BILAN DEPENSES APS ET ACTIVITES AQUATIQUES**

	Année scolaire 2014/2015	Année scolaire 2015/2016	Année scolaire 2016/2017
Dépenses APS	56 390,10 €	60 514,46 €	65 000,00 €
Dépenses Piscine et Canoe	15 632,39 €	9 522,54 €	13 680,00 €
Prévision juillet 2016		500,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>72 022,49 €</b>	<b>70 537,00 €</b>	<b>78 680,00 €</b>
participation des communes par le FPIC	64 714,00 €	74 850,00 €	81 675,49 €
Différence	- <b>7 308,49 €</b>	<b>4 313,00 €</b>	

**REPARTITION FPIC 2016**

COMMUNES	part communes FPIC	Participation - Versements à l'EPCI 62%	versements aux communes 38%
ASNIERES EN POITOU	3 896 €	2 416 €	1 480 €
BRIEUIL SUR CHIZE	2 259 €	1 401 €	858 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	24 841 €	15 401 €	9 440 €
CHERIGNE	3 712 €	2 301 €	1 411 €
CHIZE	16 935 €	10 500 €	6 435 €
ENSGNE	6 472 €	4 013 €	2 459 €
LES FOSSES	10 425 €	6 464 €	3 962 €
JUILLE	2 329 €	1 444 €	885 €
LUCHE SUR BRIOUX	2 191 €	1 358 €	833 €
LUSSERAY	2 859 €	1 773 €	1 086 €
PAIZAY LE CHAPT	5 910 €	3 664 €	2 246 €
PERIGNE	22 087 €	13 694 €	8 393 €
SECONDIGNE	8 355 €	5 180 €	3 175 €
SELIGNE	2 247 €	1 393 €	854 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	4 571 €	2 834 €	1 737 €
LE VERT	2 630 €	1 631 €	999 €
VILLEFOLLET	4 138 €	2 566 €	1 572 €
VILLIERS EN BOIS	2 389 €	1 481 €	908 €
VILLIERS SUR CHIZE	3 563 €	2 209 €	1 354 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 809 €</b>	<b>81 722 €</b>	<b>50 087 €</b>
			<b>131 809 €</b>

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à l'unanimité :

- accepter la répartition dérogatoire libre du FPIC proposé ci-dessus,
- charge le Président de l'exécution de la présente décision,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

#### **DEL 2016 - 7.6 – Attribution de subvention : Associations d'intérêt Communautaire**

##### *Service finances*

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant la demande de subvention de l'association APIEEEE, en date du 16 juin 2016, d'un montant de 400 euros faite pour soutenir l'organisation de la manifestation « Faites du Bio » qui se tiendra le 3 septembre 2016 à Chizé,

Considérant les statuts de la collectivité précisant que la Communauté de Communes Val de Boutonne est compétente pour le soutien ponctuel des associations ayant son siège social sur le territoire,

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à 17 votants pour et 2 abstentions :

- accepte le montant de 200 euros pour l'association APIEEEE,
  - charge Monsieur le Président pour l'exécution de ces décisions,
- Etant précisé que la somme de 48 500 euros est inscrit au budget 2016 pour l'attribution de subventions.

#### **DEL 2016 – 8.4 – Convention réhabilitation de la ligne – OMEXOM sur Brioux**

##### *Service Affaires Générales*

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Considérant la demande de la société OMEXOM mandatée par la société Rte – réseau de transport d'électricité, des études du projet de réhabilitation de la ligne électrique « 1 circuit 225 000 Volts » FLEAC – NIORT sur la parcelle AE 138, sur les carrières,

Considérant la proposition de convention relative à l'établissement et à l'exploitation de l'ouvrage (pylône),

Considérant les plans de situation précisant le lieu d'implantation souhaité du pylône,

Considérant que la société Rte versera au propriétaire une indemnité de 196 euros à titre de compensation forfaitaire des préjudices relative à la coupe de bois sur la propriété,

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention Aaa 08 précisant les modalités,
- autorise Monsieur le Président à signer le décompte d'indemnité de déboisement D-85 pour un montant de 196 euros,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision.

## **DEL 2016 – 8.7 - Tarifs transport scolaire année 2016/2017**

### *Service Animation Vie du Territoire*

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Marylène PICARD.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a revu les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2016-2017.

Les nouveaux forfaits proposés par le Conseil Départemental, applicables dans les transports scolaires à compter de la rentrée de septembre 2016 sont fixés comme suit :

- **Maternelle et Primaire** → 100 €
- **Collège** → 125 €
- **PASS IZIVA Scolaire** → 150 € (pour les élèves de lycée, étudiant ou apprentis, permet d'emprunter sans limitation l'ensemble des lignes du RDS pour les déplacements à l'intérieur du département ou vers Cholet et Civray, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017)
- **Option PASS IZIVA** → 25 € (pour les collégiens domiciliés en Deux-Sèvres, en complément du forfait COLLEGE, permet d'emprunter sans limitation l'ensemble des lignes du RDS pour les déplacements à l'intérieur du département ou vers Cholet et Civray. Cette option est obligatoire pour les élèves domiciliés intra-muros (moins de 5 km) des villes de Parthenay, Thouars, Melle et Saint-Maixent. Valable du 01/09/2016 au 31/08/2017.)

Madame la Vice-Présidente précise que la part appelée en une seule fois par la Communauté de communes pour participation aux frais de gestion est fixée à 2 € par carte de transport pour l'année scolaire.

D'autre part, certaines communes ont décidé par délibération de participer aux frais des cartes de transports scolaires pour les sections maternelles et primaires. Leur participation sera facturée par la Communauté de Communes Val de Boutonne.

Le restant dû sera pris en charge par les familles, et le paiement des cartes de transport scolaire s'effectue par régie de recettes.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à 17 votants pour et 2 contre :

- acte les nouveaux forfaits proposés par le Conseil Départemental
- charge Monsieur le Président pour l'exécution de ces décisions
- charge Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

## **DEL 2016 – 8.7 Billetterie : tarification Conseil Départemental**

### *Service Administration Générale*

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Marylène PICARD.

Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Départemental a augmenté les tarifs de billetterie transport de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016 :

- billet à l'unité : 2,50 €
- carnet de 10 billets : 20 €
- abonnement mensuel : 45 €
- abonnement mensuel intermodal RDS+TAN : 70 €



Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à l'unanimité :

- acte les nouveaux tarifs de la billetterie transport du Conseil Départemental,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

### **DEL 2016 – 8.8 – Service « Environnement » rapport d'activité 2015 - élimination des déchets**

#### Service Protection de l'Environnement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie HAYE

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets exercice 2015,

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel 2015 sur les déchets joint en annexe. Il est précisé que ce rapport sera transmis aux communes.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à l'unanimité :

- acte le rapport annuel 2015 sur les déchets,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires,

### **DEL 2016 – 8.8 – Service « Environnement » rapport d'activité 2015 du SICTOM de Loubeau**

#### Service Protection de l'Environnement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marie HAYE

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport suivant :

Vu le rapport annuel du délégataire SICTOM de LOUBEAU,

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de prendre acte du rapport annuel 2015 du délégataire SICTOM de LOUBEAU joint en annexe.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir procédé au vote à l'unanimité :

- acte le rapport annuel 2015 du SICTOM de LOUBEAU,
- charge Monsieur le Président de l'exécution de la présente décision,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires,

#### Tour de table des Vice-Présidents

- Environnement :  
Suite à la présentation du rapport d'activité 2015, Monsieur HAYE n'a pas d'élément complémentaire à rajouter. (cf. rapport joint)
- Animation et vie du territoire :  
Le nombre d'enfants accueillis à l'ALSH est d'environ 40 par jour. Il est constaté l'accueil de très jeunes enfants âgés de 3 ans.  
Les camps se passent très bien. Pour Natural Trophée, la CCVB disposait de 3 équipes dont 2 ont fini premières de leur catégorie et la troisième a terminé 3<sup>ème</sup>. Un article sera demandé auprès de la presse.  
Piscine : des investissements ont été faits dont 3 aquabikes. L'animation aquagym fonctionne bien également. Il est constaté entre 120 à 150 personnes par jour. Le distributeur de produits en circuit court fonctionne très bien. Les bénéficiaires iront à l'association ados.

- Social :  
Monsieur Longeau souligne la réponse négative à l'appel à projet de l'ARS concernant le SPASAD. Une réunion est prévue le 14 septembre prochain avec l'EHPAD.
- Développement économique : pas d'élément complémentaire.

- Point sur les dossiers en cours

Monsieur Gillier fait la lecture du courrier de la DGFIP informant que la Communauté de Communes Val de Boutonne est sortie du réseau d'alerte de la préfecture et que les données 2015 indiquent que la situation financière s'est stabilisée. Un rendez-vous auprès de la DGFIP sera demandé afin de nous expliquer l'étude financière jointe au courrier.

Concernant la présentation du lundi 25 juillet de KPMG pour l'étude permettant d'évaluer les charges de la compétence scolaire et du développement économique, il est demandé de noter les dates des réunions notamment le 9 septembre à 9h30 à CCVB – réunion technique. Merci de convier les agents administratifs des communes travaillant sur ces compétences. (cf. rétro planning)

Monsieur Gillier remet aux membres l'analyse fiscale par commune du futur périmètre pour une maison neuve tout confort de 100 m<sup>2</sup> avec 30 m<sup>2</sup> de garage Catégorie 5. (cf. tableau ci-joint)

- Questions diverses

Avis sur une gouvernance anticipée : les membres du conseil ne sont pas favorables pour la mise en place d'une gouvernance anticipée.

Le secrétaire de séance,  
Daniel LONGEAU.

Le Président,  
Bernard GILLIER.